



Déclaration N°15/2021 – Anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme


Paris le 10 décembre 2021

Rwanda : Restriction de la liberté d'opinion et traitements inhumains des détenus

A l'occasion de l'anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme signée le 10 décembre 1948, comme tous les défenseurs des droits humains, l'ODHR célèbre le 10 décembre de chaque année la portée universelle du contenu de cette déclaration. Il est du devoir de chaque Etat démocratique d'y souscrire dans le respect de la dignité de la personne humaine. Aux Nations Unies, le thème de cette année 2021 est « l'égalité » en référence à l'article 1 de la Déclaration qui stipule que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit ». Cet anniversaire est une occasion de faire un bref bilan sur certains aspects de l'égalité en dignité et en droit au Rwanda qui adhère à la Déclaration et au Pacte international relatif aux droits civils et Politiques.

Au Rwanda des atteintes à la dignité humaine et la liberté d'opinion sont régulièrement dénoncés mais la coopération des Etats et des institutions internationales avec le Rwanda n'a aucune moindre préoccupation de cet aspect de l'égalité en dignité et en droit au Rwanda.

La dignité humaine n'est pas reconnue aux personnes en détention. Des vidéos circulant sur les réseaux sociaux montrant les conditions de vie des prisonniers sont sidérantes. Dans une vidéo sur You Tube (<https://youtu.be/BErEwgTkYMO> actuellement supprimée par l'utilisateur), tout le monde a vu des personnes nues ou en haillons, maigres, aux yeux hagards, sous alimentées, dans la prison de Muhanga (ancienne préfecture de Gitarama). Les témoignages des personnes ayant vécu dans d'autres prisons donnent des frissons : tortures, exécutions, disparitions forcées, morts inexplicables, bastonnades, privations de nourriture ou d'habits, isolements injustifiés, etc.

Très récemment une vidéo ( VID-20211203-WA0001.mp4) de Mme Victoire Ingabire alerte sur les traitements inhumains des membres de son parti politique Dalfa Umurinzi : pas de visites et pas d'habits de change. Karasira Aimable, dans un coup de téléphone à partir de sa cellule, a alerté sur les traitements inhumains des détenus. Cyuma Hassan, à la sortie de prison en mars 2021, a cité des exécutions sommaires en prison ; il y a risque d'atteinte à sa vie à la suite de sa condamnation et de sa ré-arrestation. Les hommes politiques Ingabire Victoire, Me Bernard Ntaganda et Mwizerwa Sylver (<https://www.youtube.com/watch?v=dkfge1bjw9q> : un entretien de Mwizerwa sur la vie des détenus et les conditions de détention) qui ont fait l'expérience des prisons ont aussi dénoncé les conditions de détentions dans les prisons rwandaises.

Les rwandais au Rwanda ne sont pas libres et égaux pour exprimer leurs opinions ou leur peur sur les atteintes faites contre leur liberté et leurs droits. Cette année, les harcèlements et atteintes à la liberté d'opinion se sont focalisés sur les You Tubeurs et les journalistes qui dénoncent des inégalités et discriminations socio-économiques et politiques ainsi que l'impunité.

L'arrestation et le jugement des You Tubeurs Mme Yvonne Idamange Iryamugwiza en février 2021, Karasira Aimable (Chaîne - La Vérité que Je Vois) le 30 mai 2021, les journalistes Théoneste Nsengimana (Umubavu TV) le 13 octobre 2021 et Hassan Cyuma Dieudonné Niyonsenga (Ishema TV – La Voix du Peuple) le 11 novembre 2021 sont la suite logique des restrictions de l'espace démocratique qui dénonce des situations de violations des droits de l'homme. Le cas de l'opposant Hakuzimana Abdul Rachid, propriétaire de Rachid TV, arrêté le 28 octobre 2021, rentre dans ceux qui dénoncent l'impunité, les inégalités socioéconomiques et le manque d'ouverture de l'espace politique.

Les disparitions forcées ou assassinats de certains rwandais enregistrés durant ces trois décennies sont un des aspect du non- respect du droit à la vie illustrant la précarité des défenseurs des droits et des critiques contre des inégalités en dignité et en droit au Rwanda. C'est le cas du musicien Kizito Mihigo, chanteur de la réconciliation et de l'humanisme, dont l'assassinat dans une station de police à Kigali en février 2020 a été simulé en suicide ; c'est aussi le cas du poète Bahati Innocent disparu depuis janvier 2021, critique des inégalités sociales et de Shyaka Gilbert, orphelin et défenseur des droits des orphelins (chaîne – Voix des Orphelins) des victimes des massacres commis par le FPR en 1994 (massacres interdits d'évoquer), disparu le 23 aout 2021.

L'ODHR alerte les Nations Unies, les Etats-Unis, l'Union Européenne et l'Union Africaine, les membres du Commonwealth et les membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ainsi que les organisations internationales de défense des droits de l'homme sur les conditions de détentions au Rwanda ; il les invite à considérer le respect des droits de l'homme au Rwanda en même temps qu'ils renouvellent leur partenariat avec cet Etat en matière de coopération politique, économique et socio-culturelle.

L'ODHR demande aux autorités rwandaises d'améliorer les conditions de vie des prisonniers et de résoudre plus rapidement la question de surpopulation carcérale et des mauvais traitements imposés aux détenus pour leur garantir ne fût-ce que le respect de leur dignité en tant personne humaine. Il demande à l'Etat Rwandais d'adhérer à la convention internationale pour la protection des personnes contre les disparitions forcées et en fin de compte, de libérer de la peur ses citoyens et de leur garantir le respect de l'égalité en dignité et en droits.

Pour l'ODHR

Laurent Munyandikirwa

Président